

les moyens les plus convenables pour parvenir à un accommodement honorable & à l'amiable ; mais les délais continuels , les réponses ambiguës , les propositions inadmissibles , & les termes impérieux dont on se servoit dans les projets de la Cour de Vienne ; l'éloignement prétendu des Cours , & la lenteur méthodique de celle de Vienne , ont fait trainer la Négociation ; & tout ce qu'ont pû faire les Ministres Britanniques , a été de dresser un Projet le 21. Juillet 1733. L'Ambassadeur de Sa Majesté Catholique approuva ce Projet ; mais celui de l'Empereur refusa de l'accepter , avant que d'avoir auparavant reçu de nouveaux ordres de son Souverain ; le Ministre de S. M. y consentit , après des protestations réitérées qu'il ne vouloit pas donner les mains à de nouveaux délais captieux , qui pourroient faire perdre l'occasion de la Campagne. Dans cet intervalle , on envoya aux deux Cours l'ajustement projeté ; & quoiqu'il fut promptement renvoyé de la part de Sa Majesté Catholique avec son approbation Royale , la réponse de la Cour de Vienne fut long-tems à venir ; on attribuoit ce délai aux vents contraires , ou aux occupations des Ministres de Vienne , mais tout cela cachoit des vûës malicieuses.

Enfin , dans le tems qu'on s'attendoit à une condescendance tant désirée & tant sollicitée à la Cour de Vienne par le Roi de la Grande-Bretagne , Sa Majesté Catholique ayant déjà approuvé le Projet proposé par Sa Majesté Britannique , il arriva un Courier extraordinaire avec un contre-Projet , ou Déclaration également illusoire & injurieuse , comme tant d'autres que la hauteur de cette Cour avoit déjà produit ci-devant. Le Ministère du Roi Catholique surpris & irrité d'un procedé aussi extravagant qu'injurieux , fut obligé de déclarer
qu'il